

Propositions de modifications du modèle de contrat

N° de l'article concerné	Intitulé de l'article	Degré d'importance de la modification pour le candidat *	Rédaction alternative du contrat (à partir du modèle de contrat ; modifications apparentes)	Justification de la proposition	Impact financier (€/t) sur l'offre en cas d'acceptation de la modification **

* Degrés d'importance 1, 2 ou 3, définis comme suit :

1 = mise en cohérence. La mise en cohérence est la modification qui corrige des erreurs de plume, ou encore celle qui apporte des précisions, sans modifier ni l'objet, ni l'effet, des stipulations du modèle de contrat.

2 = modification non-indispensable. **Citeo pourra décider de retenir ou non la modification en phase de mise au point, sans que le candidat ne puisse s'y opposer. L'impact financier de la modification sera intégré à l'économie du contrat en cas d'acceptation par Citeo de la proposition.**

3 = modification indispensable. **La modification indispensable est celle sans laquelle le candidat ne souhaite pas s'engager dans le contrat. L'offre finale, qui comporterait une telle proposition de modification, sera éliminée dans le cas où Citeo refuserait la proposition.**

** Pour les modifications d'importance 1 uniquement, il est admis des candidats une mention "*Non-applicable*".